CROISEZ ET MULTIPLIEZ au Pharisien—Les enfants obéissant à ces commandements. L'illustre procréateur Jean CORDIAL DU DR. LEBRETTE est prêt à ces commandements. Il remplacera les rétrogrades dans les cas de stérilité, impuissance, et toutes les irregularités de la matrice. Il se prononce qu'il ne plume rien. C'est le grand remède pour les maures débiles et c'est un remède certain pour les personnes mariées et sans progéniture. Il guérit également les émissions séminales, les débilités, les faiblesses des organes génitaux, les affections nerveuses, Leucorrhoes, etc. C'est un remède sans pareil pour les maladies de poitrine, indigestions, faiblesses musculaires, souffrances physiques et est d'un goût agréable et d'une saveur inégalable pour les personnes sans enfans.

☞ ATTENTION. Toute bouteille qui ne porte pas la signature de Jackson & Co, New-York, (seul agent américain) est contrefaite.

En vente à la Nouvelle-Orléans par J. Wright & Co. No 131, rue Chartres, à la Havane, par J. Valdé.

13 mars—4m v et c

Bureau du Trésorier de la Municipalité No Un.

AVIS est par le présent donné qu'il y a vingt-cinq mille piastres dans la caisse d'amortissement créer pour le rachat des bons émis conformément à l'acte de la législature approuvé le 4 mai 1847, intitulé: "Acte pour pourvoir au paiement des dettes des Municipalités de la Nouvelle-Orléans." Que cette somme devant être employée à cet effet, des propositions cachetées seront reçues par moi jusqu'au samedi 29 Juin 1850, à midi, heure à laquelle je procéderai à l'ouverture de ces propositions en présence du comité de finances, pour la vente de tout montant des dits bons, et que ceux qui seront offerts au plus fort escompte seront achetés jusqu'à concurrence de la somme encaissée.

Les propositions devront porter en suscription: "Proposition pour la vente des bons de la première municipalité."

Nlle-Orléans, 1er mai 1850.

J. A. DUREL,
Trésorier

5juin—au 29

EN MAGASIN ET A VENDRE PAR

A DELAMARE,

No 26, rue St-Louis

15 quarts pipes cognac, Dumas jeune, se preuve,
25 do do Rochelle, Camus, do,
15 do et 8 1/2 do do Fines Propriétaires,
12 do et 4 do do do Pinet Castillon 1846,
4 1/2 et 5 quarts do Pasteau Charruyer,
2 do et 4 do do O Dupuy, pâle 1846,
Malaga, fraîches vin rouge (foncé) 1 différente crûs,
60 do do de famille Margaux Médoc,
8 do do vieux Brinckhort,
60 barils vin blanc Sauterne et Barsac,
20 do do vieux do,
15 do Madère de Sicile,
1 pipe vieux do Old Reserve,
1 do do Old London Particular,
1 1/2 do do Old Palethinto,
100 paniers champagne Ancel Brisal,
50 do Duval Grape,
25 do Capt. May,
50 do Geo. Taylor,
100 caisses vin rouge St-Julien et St-Estèphe,
20 do do 24 1/2 bouteilles,
25 do do Léoville,
50 do do Haut Talence,
50 do do Château-Lafitte,
20 do do 24 1/2 bouteilles,
20 do vieux vin Haut-Brion,
100 do vin blanc Haut-Sauterne,
40 do do do 24 1/2 bouteilles,
8 pipes genevrée de Hollande,
1 puncheon rum de Jamaïque et 1 Ste-Croix,
1 do Irish Whiskey,
150 gallons Mayork directement importée,
4 quarts pipes cognac Otard Dupuy 1842, et un assortiment général de tous les articles en liquide, nécessaires aux cafés.

Bouchons! Bouchons! et Vins!

EN débarquement du navire Marie Césare, capitaine Gandolfo, de Marseille,
34 balles de 15,000 bouchons chaque, fins, surfine et superfins réguliers,
4 balles 15,000 bouchons chaque, surfins pointus,
10 balles, de 6000 do do à damejeannes,
150 caisses vin muscat,
50 caisses vermouth.
A vendre par PAUL JUGE FILS & CO.
19 juin—1m 27, rue St-Louis.

Imprimées de Manchester, et Calicots imprimés.

UNE variété d'imprimées supérieures, de 33 et 36 pouces, de mousseline fantaisie, batiste imprimée, convenables aux marchés mexicains, reçus par l'Elizabeth et le Joseph Badger, de Liverpool, à vendre par

McDOWELL & PECK,
19in 96, rue Gravier

Osnaburgs épais, toiles à draps et à chemises.

30 BALLES Osnaburgs épais, 7/8, 25 balles 4/4 idem, de 4/4, 30 balles toile à drap, dites, marque Chicopee D; 25 balles idem marque Cabot A; 40 balles toile à chemises 3/4 de Mildegeville; 30 balles coton épais, d'Ashland; 20 balles coton, nades de diverses qualités, venant d'arriver et à vendre par MCDOWELL & PECK,
19in 196, Gravier

VIN DE MADERE—250 quarts Madère à bord du Cesare, à vendre par P. LONGIS.
19juin 47, Vieille Levée

HUILE D'OLIVE—184 paniers de 12 bouteilles; 48 paniers de 24 1/2 bouteilles, à bord du Cesare, à vendre par P. LONGIS,
19in 47, rue Vieille Levée

CHANGE SUR NEW-YORK, $7,000. — Certificate de dépôt sur la Banque de Cuba de New-York, en diverses sommes, à vendre par E. J. HART & CO.,
19juin 79, Tchoupitoulas.

CHAUX—500 barils et 20 boucauts de Sie Geneviève, en déchargement, et 200 barils Utica, à vendre par HAYMAN & HOLDEN,
19in 98, rue des Magasins et 1, Magasins Rouges

SAVON—100 caisses No 1, à vendre par HAYMAN & HOLDEN,
19in 98, rue des Magasins

COGNAC—300 futailles en demi, quarts et huitièmes de pipes, des marques bien connues, comme suit: Jean Louis vieux cognac 1811, Magny vieux cognac 1834, J J Durand, cognac 1840, 1844, 1846, 1847, 1848, Otard, Dupuy & Co, Alex. de Montravel 1840, A de Montravel 1840, A J. Bisquit, Jean Durand & Co, La Rochelle, J Cussany et fils, J Erard, sous les clés de la douane et à vendre par J. & J TARIDE,
17 juin 31, Vieille Levée

VINS EN CAISSES—1100 vin Margaux Médoc, bon ordinaire;
300 caisses vin St Julien, au dessus du bon ord.
100 do vin Haut Talence, 1846,
100 do vin St-Emilion, 1846,
25 do vin St Chalinon, 1844, à vendre par J. & J TARIDE,
17 juin No 31, Vieille Levée

EAU DE VIE—30 1/2 pipes cognac Aug. Navarre, 4 ans, de preuve;
15 1/2 pipes cognac, Fine Champagne E. Geanty, 1820 de preuve;
25 1/2 et 1/2 pipes cognac fine Champagne George Maurice, 1810, de preuve à vendre par AUGUSTE MOLIER,
19in—6f 30, rue St Louis.

VIN en caisses—20 caisses Château Lafitte; 20 do Château Margaux, 15 do vin blanc, en magasin et à vendre par P LONGIS,
19juin 47, rue Vieille Levée

VINS EN BARRIQUES—10 barriques vin rouge en magasin et à vendre par P. LONGIS,
19juin 47 Vieille Levée

VIN de famille—10 barriques, en magasin et à vendre par P. LONGIS,
17juin 47, Vieille Levée

COGNAC—4 quarts cognac, en magasin et à vendre par P. LONGIS,
17juin 47, rue Vieille Levée

VELLE DE GUYAVE.—Eb bottes et demi-bottes de pâte de guyave nouvelle importation.
A vendre par LOREILHE & CO,
17juin Encognure Royale et Bourbon

A VENDRE en débarquement du navire Oscar, de Bordeaux.—30 barriques vin St-Julien de Gaville LOREILHE & CO,
17juin Encognure Royale et Bourbon.

PRUNES SECHES.—10 caisses de diverses dimentions,
A vendre par LOREILHE & CO,
17 juin Encognure Royale et Bourbon

CHAMPAGNE CORBON ROUGE—400 paniers 50 et 100 bouteilles et quelques bouteilles de Mlle Lanson, pere et fils, de Reims, à vendre par LOREILHE & CO,
17 juin Encognure Royale et Bourbon

NAVIRE Oscar, de Bordeaux—10 demi pipes cognac Mre Castillon 1825, à vendre par Bourbon, &c. THOMAS PINET & Co,
7 juin 143, rue Royale

B. TATOUT & Cie

161, RUE DE CHARTRES, ENCOGNURE TOULOUSE,
Ancienne Maison TATOUT FRERES,

OFFRENT à vendre à des prix très modérés—3 millions capsules cannelées fendues F. I. reçues par le navire Fréwell, de Havre:
1,000 douzaines vieilleuses Croix Rouge, boites en bois, reçues par le navire Edmond, de Brême.
300 douzaines coiffes de perles très fines, reçues par le navire Joseph Badger, de Liverpool, ainsi qu'une grande variété d'autres articles qu'ils ont constamment en magasin, etc. 16juin

Vente pastères de récompense.

PARTIE MARRONS—La greffe CHARLES, âgé d'environ 40 ans, taille de 5 pieds 4 pouces, bien connu comme maçon et habitué à travailler aux équipages. Il se dit libre, n'est à hurté il y a environ un mois.

Le negre JAMES, âgé d'environ 30 ans, taille de 5 pieds 5 pouces, très connu comme vendeur de bière, ayant appartenu à M. C. Gernon, absent depuis le 7 juin.

Le negre LOUIS, très noir, âgé d'environ 20 ans, taille de 5 pieds 5 et 6 pouces, n'est absent depuis le 14 juin. Il est aussi connu comme vendeur de bière.

Une récompense de dix piastres sera donnée pour chacun d'eux, à quiconque les logera dans la grille de prisons. S'adresser rue Moreau, No 92, Trosième Municipalité. 17 juin—15

Dix piastres de récompense.

A QUICONQUE logera dans une des prisons de cet Etat, le nègre créole nommé EUGENE, parlant anglais et français, âgé d'environ 18 ans, taille ordinaire, visage long, lèvres grosses, regard effronté. Il était vêtu d'une blouse de petite cotonnade à carreaux et d'un pantalon de coton blanche, le dit nègre appartenant au soussigné, à dépaire du commandant Latona, dépendant d'un colonel, dépendant le paroisse St. Jean Baptiste. On présume qu'il s'est rendu en ville où il a sa famille.

Les employeurs de bateaux sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis suivant la rigueur des lois.

C. DE LAHEUVILLE,
13 juin Paroisse St-Jacques.

10 piastres de Récompense.

PARTIE marronne de chez M. Rossi, propriété St-Charles, le nègre ROSE, âgé d'environ 23 ans, taille petite, pouce un peu noire, boutonné grande et bien. La récompense ci-dessus sera payée à quiconque logera ladite archive dans une des prisons de la Nouvelle-Orléans. On poursuivra toute la rigueur de la loi le personne qui lui donnera asile.

6 juin P. BONIAT.

200 de Récompense.

PARTIE marronne de chez le soussigné, hier, à 4 heures de l'après-midi, AIMEE, créole, âgée de 24 ans, taille de 5 pieds, cheveux bons prise; elle est très bien faite, le tête un peu jeune, les yeux gris, de bonne dents, de bonne mémoire blonde, les pomettes blanchâtres, elle est bien bonne. Elle a un enfant—Elle un petite que le Sénégal—Ils figurent en ce moment sur toute partie. Cette négresse a été vendue par Mr. Gaudin. Cette récompense sera payée à quiconque en fera le rapport et indiquera en valeur.

EVARISTE BLANC.

ROBINE—1000 cahiers Bordeaux de Bastos, en vente à la nouvelle cahiers, à vendre par FDO DU PUISTRE & Co,
19in 69, Vieille Levée.

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS,
CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ No. UN,
Séance de mardi, 11 juin 1850.

Spécifications concernant la réparation des wharfs et de la levée en face de la Municipalité No. Un.

Le contracteur sera tenu de réparer et de tenir en bon ordre, tous les wharfs et la levée en face de la Municipalité No. Un, de la rue du Canal à cette de l'Esplanade, de la manière suivante, savoir:

Aussitôt qu'il y aura un trou dans le plancher des wharfs, le contracteur le fera boucher, immédiatement, et aussitôt qu'il se fera un trou dans la levée, il le fera remblayer avec des coquilles du Lac ou des écailles d'huîtres ou encore de gravoie.

Dans le cas où une partie des wharfs s'affaisserait au-dessous du niveau que déterminera le voyer à au moins 3 pieds au-dessus de la marque des plus hautes eaux du fleuve, le contracteur devra la faire relever, immédiatement, en employant des caisses ou en faisant un nouveau travail, comme suit:

Les pilotes auront 19 1/2 pouces d'équarrissage et seront enfoncés de 15 à 25 pieds en terre à des distances de 10 pieds de centre en centre. Les têtes de pilotis et les chapeaux, qui auront 19 1/2 pouces d'équarrissage, seront assemblés à tenons et mortaises de 9 pouces. Les lambourdes du plan horizontal et du plan incliné, auront 19 1/2 pouces d'équarrissage, seront placés à 3 pieds du centre et seront fortement clouées sur les chapeaux avec des chevillettes de 16 pouces de long et de 3/4 de pouce de diamètre. Le plancher sera en planches de cyprès de pin jaune de 3 1/2 pouces d'équarrissage clouée avec des clous de 6 1/2 à 7 pouces de long. Le plan inclé sera partie réservée aux bateaux à vapeur ou il est nécessaire d'avoir un plan incliné, il y aura une double rangée de pilotis qui recevra un chapeau de 19 1/2 pouces d'équarrissage, assemblé à tenons et mortaises. Sur le dessus du dit chapeau reposera un chapeau de défense de 19 1/2 pouces d'équarrissage qui sera boulonné avec des boulons de 1 1/2 pouce de diamètre à chaque cinq pieds. Les deux premiers rangs de pilotis seront boulonnés avec des boulons de 1 1/2 pouce de diamètre. Les quatre rangées de pilotis du plan incliné seront liées à des distances de 10 pieds par des pièces de 19 1/2 pouces d'équarrissage, qui seront assujetties à chaque pilotis avec des boulons d'un pouce de diamètre. Le vingt pieds en vingt pieds il aura un chapeau d'amarrage de 19 1/2 pouces d'équarrissage qui sera assujetti par deux boulons d'un pouce de diamètre. Les wharfs pour les navires auront deux chapeaux de défense: l'un à 3 pieds au-dessus de la marque des eaux basses et l'autre à un pied au-dessous du plancher des wharfs.

Dans le cas où une partie de la levée s'affaisserait par cause d'ébouts ou par toute autre cause, il sera du devoir du contracteur de la remblayer avec du sable du fleuve, et de couvrir le nouveau remblai d'une couche suffisante de coquilles ou de gravoie.

Quand le Conseil jugera nécessaire de pousser un avant dans le fleuve un wharf ou une portion de wharf, de changer la forme ou la position d'un wharf; ou de élever la levée en entier ou en partie; il sera du devoir du contracteur d'exécuter les ouvrages ci-avant mentionnés.

Le bord extérieur de la levée sera, toujours, tenu de niveau avec le plancher des wharfs.

Tous les matériaux seront de première qualité, et seront fournis par le contracteur.

Le contracteur exécutera, immédiatement, tous ordres du maire, du conseiller, du voyer, ou du député voyer et du surlinger concernant les réparations des wharfs et de la levée, en cas de négligence ou de refus de sa part, le voyer est autorisé à faire faire l'ouvrage aux frais du contracteur et de le rapporter au Conseil, qui, après examen de la plainte, se réserve le droit d'annuler le contrat sans procédure judiciaire.

Le contracteur fournira un cautionnement de $20,000 pour répondre de la fidèle exécution de son contrat. Le dit cautionnement devant être renouvelé annuellement ou quand le Conseil le jugera convenable.

Les paiemens seront faits tous les trois mois, sur un certificat du voyer, constatant que le travail a été exécuté, et le trésorier comme garantie retiendra un tiers du montant de chaque certificat—le tiers ainsi retenu sera payé à la fin de chaque année.

Les alignemens et le niveau seront donnés par le voyer qui aura la surveillance de tous les travaux.

(Signé) JH. GENOIS, Recorder.
Approuvé, le 17 juin 1850.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.
Pour copie conforme.
H. BIER, Commis.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ No. UN.
Séance de mardi 11 juin 1850.

Résolu que le maire est et demeure autorisé à donner avis pendant trente jours après la promulgation de cette ordonnance, du contrat pour l'entretien des wharfs et de la levée de cette municipalité conformement aux spécifications et aux termes ci-jointes, le dit contrat devant être passé en deux sections, l'une à partir de la rue du Canal jusqu'à la rue Bienville, et l'autre depuis la rue Bienville jusqu'à la rue de l'Esplanade. Le contracteur devant fournir sécurité sur hypothèque pour la somme de vingt mille piastres.

Résolu de plus, que le contracteur ne pourra (ou vendre, transmettre ou disposer en aucune manière de son contrat en faveur d'une ou de plusieurs personnes, pendant tout le terme du dit contrat. Autrement le contrat sera déclaré forfait, et le voyer est et demeure autorisé et requis de continuer l'exécution du dit contrat pour le compte et risque du contracteur et de ses sécurités, excepte en cas de mort ou d'impossibilité physique de la part du dit contracteur.

(Signé) JH. GENOIS, Recorder.
Approuvé, le 17 juin 1850.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.
Pour copie conforme.
H. BIER, Commis.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Le 18 juin 1850.

En vertu des résolutions qui précèdent.—Avis est par le présent donné que le lundi, 22 juillet 1850, à midi précis, au bureau, je vendrai au rabais, pour l'espace de trois années, le contrat pour l'entretien des wharfs et de la levée de la Première Municipalité, le tout conformément aux susdites resolutions.

19 juin A. D. CROSSMAN, Maire.

MAIRIE DE LA NLLE ORLEANS.
CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ No UN,
Séance de Mardi, 11 juin 1850.

RÉSOLU que le Maire est et demeure priédé de donner avis pendant trente jours que l'on continuera le pavage en blocs de granit A partir de la rue St Pierre à la rue Jefferson, de la rue de la Harpe à la rue de la Levée, de la rue Ste Anne à la rue Madison et de la rue Conde à la Levée.

Approuvé, le 17 juin 1850.
(Signé) JH. GENOIS, Recorder.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.
Pour copie conforme.
H. BIER, Commis.

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS.
Le 18 juin 1850.

EN vertu de la résolution qui précède, avis est par le présent donné que le lundi, 22 juillet 1850, à midi précis, à mon bureau, je vendrai au rabais le contrat pour le pavage en blocs de granit à partir de la rue St Pierre à la rue Jefferson, de la rue de Chartres à la rue de la Levée, de la rue Ste Anne à la rue Madison et de la rue Conde à la Levée.

Le pavage ci-dessus devant être fait conformement aux spécifications déposées dans le bureau du Voyer.

19juin— A. D. CROSSMAN, Maire.

Mairie de la Nlle-Orléans.

Le 19 juin 1850.

CONFORMEMENT à une résolution du Conseil de la Municipalité No Un, adoptée à la séance du 11 juin 1850—Avis est par le présent donné que dans un mois de dix jours à partir de la première publication du présent avis, le Conseil de la dite municipalité agira sur la demande dont il est fait mention dans la dite résolution, savoir, le revêtement en coquilles de la rue Bienville à partir de la rue Claiborne au Chemin de la Métairie, le tout conformement à l'acte législatif du 3 avril 1832, qui règle l'ouverture des rues, etc., dans la ville de la Nouvelle Orléans, ainsi que l'acte supplémentaire, approuvé le 3 mai 1847.

20 juin A. D. CROSSMAN, Maire.

LES ensemble, agents de la rafinerie du Battle Ground, offrent les sucres suivans, de la dite rafinerie, en petits pains du No 1 à 9, en morceaux, en poudre, cherbé, blanc et jaune, melasses, etc.
TH. BAILLY BLANCHARD & CO.
17 juin—1m 99, rue de la Douane

100 caisses absinthe,
75 do liqueurs amorties;
100 paniers guignolet;
500 demi bouteilles petite pensé;
100 do do Chiffonne;
30 do do champagnons;
50 barils vinaigre de vin blanc;
15 barriques vin blanc;
4 barils absinthe;
50 barriques ochre jaune de la Rochelle;
750 demi-bouteilles absinthe à l'huile;
100 3/4 do do do
à vendre par TH BAILLY BLANCHARD & Co,
17 juin—1m 99, rue de la Douane.

CIMENT—250 barils ciment hydraulique Rosendale, Newark et Nelson et Brown, en déchargement et en magasin, à vendre par THS BLOIS,
15 juin 91, rue des Magasins.

PLATRE DE PARIS—250 barils diverses marques, à vendre par THS. BLOIS,
15 juin 91, rue des Magasins.

CHAUX—750 barils en magasin et à vendre par THS BLOIS,
15 juin 91, rue des Magasins.

BRIQUES A FEU — 40,000 briques à feu, Allghuses, Pittsburg et Pennsylvie, à vendre par THS. BLOIS,
15 juin 91, rue des Magasins.

VINS EN CAISSES de 12 bouteilles et 24 demi bouteilles — 400 caisses vin rouge St Julien Médoc,
500 do Cantenac Médoc;
200 do Château Margaux;
150 do Château Léoville;
125 do Château Lafitte;
150 do Grand Larose;
600 do Haut Sauterne;
200 do Haut Barsac;
40 caisses vin de Bourgogne différents crus;
A vendre par NUMA JACOTIN,
6 mai 147, rue Royale.

LES sieurs BOYER FRERES, tiennent constamment dans leur magasin situé à l'encognure des rues Moreau et Mandeville, 3me Municipalité un grand assortiment de vins rouges et blancs, de marques supérieures, cognac, genièvre de Hollande et du Nord, rhum, whiskey, &c., &c. Leur grande vente sur une vaste échelle offre les plus grands avantages aux familles qui voudront bien les honorer de leur confiance. 25 avril

46—Conti—46.

RICHARD,

FABRICANT DE BILLARDS,
Successeur de B. ARTOGNIN.

L'HONNEUR de prévenir public en général que l'on trouvera constamment chez lui des billards neufs et d'occasion. Il se charge de toutes les réparations concernant cette partie.

On trouvera chez lui tous les accessoires utiles à la salle de billard, plus de boules en bois d'ivoire en caoutchou, en lisière, au choix de son client, réponsabilité de la solidité et de la régularité du ouvrage.

Il fait et accepte toutes commandes pour la ville et la campagne.

Ayant une patente pour les fournaux économiques, on trouvera à son magasin au choix des dimens et à différents prix, de fourneaux de diverses grandeurs, ainsi que les accessoires nécessaires à la cuisine 30 nov

VIN ROUGE EN CAISSES—30 caisses vin rouge vieux Ch. Léoville 1841,
50 caisses vin rouge vieux Palmer Margaux 1841-44
75 do do do Pruiset St-Julien do.
25 do do do St. Estèphe Médoc; do.
A vendre par E. TALABON,
22mai 193—198 rue Royale

VIN BLANC EN BARILS.—En magasin et à vendre,
175 barils vin blanc Haut Sauterne
Par E. TALABON,
10in 193—198, Royale

HUILE D'OLIVES.—En magasin et à vendre:
150 paniers huile d'olive, 24 canes, J. Pagaloi.
Par E. TALABON,
10mai 193—198, rue Royale.

SARDINES A L'HUILE de la marque A. Gallez et Co.—En magasin et à vendre,
100 boites de sardines à l'huile,—Marque de Gallez et Co. do do.
Par E. TALABON,
10mai 193—198, rue Royale.

OR demande dans le pensionnat Mme Demarest, (Nouvelle-Orléans), une dame de bonne conduite Française, capable d'enseigner sa langue et les élémens d'arithmétique.

Fournir à Mme Demarest, rue Dauphine, No. 79, près Bienville et Conti. 19 juin—v et e

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS,
COMITÉ DE LA MUNICIPALITÉ No. UN,
Séance de mardi, 11 juin 1850.

Spécifications concernant la réparation des wharfs et de la levée en face de la Municipalité No. Un.

Le contracteur sera tenu de réparer et de tenir en bon ordre, tous les wharfs et la levée en face de la Municipalité No. Un, de la rue du Canal à cette de l'Esplanade, de la manière suivante, savoir:

Aussitôt qu'il y aura un trou dans le plancher des wharfs, le contracteur le fera boucher, immédiatement, et aussitôt qu'il se fera un trou dans la levée, il le fera remblayer avec des coquilles du Lac ou des écailles d'huîtres ou encore de gravoie.

Dans le cas où une partie des wharfs s'affaisserait au-dessous du niveau que déterminera le voyer à au moins 3 pieds au-dessus de la marque des plus hautes eaux du fleuve, le contracteur devra la faire relever, immédiatement, en employant des caisses ou en faisant un nouveau travail, comme suit:

Les pilotes auront 19 1/2 pouces d'équarrissage et seront enfoncés de 15 à 25 pieds en terre à des distances de 10 pieds de centre en centre. Les têtes de pilotis et les chapeaux, qui auront 19 1/2 pouces d'équarrissage, seront assemblés à tenons et mortaises de 9 pouces. Les lambourdes du plan horizontal et du plan incliné, auront 19 1/2 pouces d'équarrissage, seront placés à 3 pieds du centre et seront fortement clouées sur les chapeaux avec des chevillettes de 16 pouces de long et de 3/4 de pouce de diamètre. Le plancher sera en planches de cyprès de pin jaune de 3 1/2 pouces d'équarrissage clouée avec des clous de 6 1/2 à 7 pouces de long. Le plan incliné sera partie réservée aux bateaux à vapeur ou il est nécessaire d'avoir un plan incliné, il y aura une double rangée de pilotis qui recevra un chapeau de 19 1/2 pouces d'équarrissage, assemblé à tenons et mortaises. Sur le dessus du dit chapeau reposera un chapeau de défense de 19 1/2 pouces d'équarrissage qui sera boulonné avec des boulons de 1 1/2 pouce de diamètre à chaque cinq pieds. Les deux premiers rangs de pilotis seront boulonnés avec des boulons de 1 1/2 pouce de diamètre. Les quatre rangées de pilotis du plan incliné seront liées à des distances de 10 pieds par des pièces de 19 1/2 pouces d'équarrissage, qui seront assujetties à chaque pilotis avec des boulons d'un pouce de diamètre. Le vingt pieds en vingt pieds il aura un chapeau d'amarrage de 19 1/2 pouces d'équarrissage qui sera assujetti par deux boulons d'un pouce de diamètre. Les wharfs pour les navires auront deux chapeaux de défense: l'un à 3 pieds au-dessus de la marque des eaux basses et l'autre à un pied au-dessous du plancher des wharfs.

Dans le cas où une partie de la levée s'affaisserait par cause d'ébouts ou par toute autre cause, il sera du devoir du contracteur de la remblayer avec du sable du fleuve, et de couvrir le nouveau remblai d'une couche suffisante de coquilles ou de gravoie.

Quand le Conseil jugera nécessaire de pousser un avant dans le fleuve un wharf ou une portion de wharf, de changer la forme ou la position d'un wharf; ou de élever la levée en entier ou en partie; il sera du devoir du contracteur d'exécuter les susdits ouvrages mentionnés ci-avant.

Le bord extérieur de la levée sera, toujours, tenu de niveau avec le plancher des wharfs.

Tous les matériaux seront de première qualité, et seront fournis par le contracteur.

Le contracteur exécutera, immédiatement, tous ordres du maire, du conseiller, du voyer, ou du député voyer et du surlinger concernant les réparations des wharfs et de la levée, en cas de négligence ou de refus de sa part, le voyer est autorisé à faire faire l'ouvrage aux frais du contracteur et de le rapporter au Conseil, qui, après examen de la plainte, se réserve le droit d'annuler le contrat sans procédure judiciaire.

Le contracteur fournira un cautionnement de $20,000 pour répondre de la fidèle exécution de son contrat. Le dit cautionnement devant être renouvelé annuellement ou quand le Conseil le jugera convenable.

Les paiemens seront faits tous les trois mois, sur un certificat du voyer, constatant que le travail a été exécuté, et le trésorier comme garantie retiendra un tiers du montant de chaque certificat—le tiers ainsi retenu sera payé à la fin de chaque année.

Les alignemens et le niveau seront donnés par le voyer qui aura la surveillance de tous les travaux.

(Signé) JH. GENOIS, Recorder.
Approuvé, le 17 juin 1850.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.
Pour copie conforme.
H. BIER, Commis.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Le 18 juin 1850.

En vertu des résolutions qui précèdent.—Avis est par le présent donné que le lundi, 22 juillet 1850, à midi, au bureau, je vendrai au rabais, pour l'espace de trois années, le contrat pour l'entretien des wharfs et de la levée de la Première Municipalité, le tout conformément aux susdites resolutions.

19 juin A. D. CROSSMAN, Maire.

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS.
CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ No 1.
Séance du 6 mai 1850.

RÉSOLU que le Maire est et demeure prié de donner avis pendant trente jours que l'on continuera le pavage en blocs de granit A partir de la rue St Pierre à la rue Jefferson, de la rue de la Harpe à la rue de la Levée, de la rue Ste Anne à la rue Madison et de la rue Conde à la Levée.

Approuvé, le 17 juin 1850.
(Signé) JH. GENOIS, Recorder.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.
Pour copie conforme. L. A. ST-CERAN, Commis.
19in

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS.
Le 7 juin 1850.

A VIS est par le présent donné que conformement à la résolution du Conseil, en date du 6 mai 1850, à midi, au bureau, à midi précis, je vendrai au rabais le contrat pour le pavage en blocs de granit à partir de la rue St Pierre à la rue Jefferson, de la rue de Chartres à la rue de la Levée, de la rue Ste Anne à la rue Madison et de la rue Conde à la Levée.

Le pavage ci-dessus devant être fait conformement aux spécifications déposées dans le bureau du Voyer.

19juin— A. D. CROSSMAN, Maire.

Mairie de la Nlle-Orléans.

Le 19 juin 1850.

CONFORMEMENT à une résolution du Conseil de la Municipalité No Un, adoptée à la séance du 11 juin 1850—Avis est par le présent donné que dans un mois de dix jours à partir de la première publication du présent avis, le Conseil de la dite municipalité agira sur la demande dont il est fait mention dans la dite résolution, savoir, le revêtement en coquilles de la rue Bienville à partir de la rue Claiborne au Chemin de la Métairie, le tout conformement à l'acte législatif du 3 avril 1832, qui règle l'ouverture des rues, etc., dans la ville de la Nouvelle Orléans, ainsi que l'acte supplémentaire, approuvé le 3 mai 1847.

20 juin A. D. CROSSMAN, Maire.

LES ensemble, agents de la rafinerie du Battle Ground, offrent les sucres suivans, de la dite rafinerie, en petits pains du No 1 à 9, en morceaux, en poudre, cherbé, blanc et jaune, melasses, etc.
TH. BAILLY BLANCHARD & CO.
17 juin—1m 99, rue de la Douane

100 caisses absinthe,
75 do liqueurs amorties;
100 paniers guignolet;
500 demi bouteilles petite pensé;
100 do do Chiffonne;
30 do do champagnons;
50 barils vinaigre de vin blanc;
15 barriques vin blanc;
4 barils absinthe;
50 barriques ochre jaune de la Rochelle;
750 demi-bouteilles absinthe à l'huile;
100 3/4 do do do
à vendre par TH BAILLY BLANCHARD & Co,
17 juin—1m 99, rue de la Douane.

CIMENT—250 barils ciment hydraulique Rosendale, Newark et Nelson et Brown, en déchargement et en magasin, à vendre par THS BLOIS,
15 juin 91, rue des Magasins.

PLATRE DE PARIS—250 barils diverses marques, à vendre par THS. BLOIS,
15 juin 91, rue des Magasins.

CHAUX—750 barils en magasin et à vendre par THS BLOIS,
15 juin 91, rue des Magasins.

BRIQUES A FEU — 40,000 briques à feu, Allghuses, Pittsburg et Pennsylvie, à vendre par THS. BLOIS,
15 juin 91, rue des Magasins.

VINS EN CAISSES de 12 bouteilles et 24 demi bouteilles — 400 caisses vin rouge St Julien Médoc,
500 do Cantenac Médoc;
200 do Château Margaux;
150 do Château Léoville;
125 do Château Lafitte;
150 do Grand Larose;
600 do Haut Sauterne;
200 do Haut Barsac;
40 caisses vin de Bourgogne différents crus;
A vendre par NUMA JACOTIN,
6 mai 147, rue Royale.

LES sieurs BOYER FRERES, tiennent constamment dans leur magasin situé à l'encognure des rues Moreau et Mandeville, 3me Municipalité un grand assortiment de vins rouges et blancs, de marques supérieures, cognac, genièvre de Hollande et du Nord, rhum, whiskey, &c., &c. Leur grande vente sur une vaste échelle offre les plus grands avantages aux familles qui voudront bien les honorer de leur confiance. 25 avril

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
CONSEIL GENERAL.
Séance de jeudi 13 juin 1850.

ATTENDU que l'habitude de traîner les pompes et les chars à tuyaux sur les trottoirs et à travers les marches de cette ville est dangereuse et préjudiciable à la propreté des rues et à la sûreté des passans;

Résolu que quiconque traînera une pompe, un char à tuyaux ou tout autre véhicule de ce genre sur les trottoirs ou à travers les marches de cette ville, sera passible d'une amende qui ne sera pas moindre de vingt-cinq piastres et ne pourra excéder cinquante piastres, recouvrable devant toute Cour de juridiction compétente.

Résolu que les compagnies possédant ces pompes, chars à tuyaux ou autres véhicules semblables, sera considérée comme en ayant la direction et devra acquitter l'amende imposée pour violation de cette ordonnance.

(Signé) A. E. BIENVENU, Président.
Approuvé le 18 juin 1850.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.
Pour copie conforme. L. A. ST-CERAN, Commis.
21 juin

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
CONSEIL GENERAL.
Séance de jeudi 13 juin 1850.

RESOLU qu'après de la promulgation de cette résolution, la licence des bals publics ou des bals de société, fréquentés par des personnes de mauvaise vie, des deux sexes, ou par des personnes qui n'ont pas de moyens d'existence connus, soit et demeure fixée à cent piastres par bal, et cent piastres mauvaise, être payée au trésor de la Municipalité dans laquelle le bal sera tenu.

Résolu qu'une amende de $100 ou un emprisonnement qui n'excèdera pas trente jours soit imposée à toute personne qui donnera de pareils bals sans avoir obtenu préalablement la licence susdite.

(Signé) A. E. BIENVENU, président.
Approuvé le 18 juin 1850.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.
Pour copie conforme.
21 juin L. A. ST-CERAN, Commis

Demande d'Emploi.

UNE demoiselle pouvant remplir les fonctions d'institutrice de français pour des enfans, ou de dame de compagnie, demande à entrer dans une famille de la campagne ou l'on l'aurait qualité. 19juin

D. BORNSO Jr.,
MARCHAND COMMISSIONNAIRE ET IMPORTEUR DE CIGARES, TABAC ET CAFÉ de la Havane,
6 avril Rue Gravier, No. 34.

V. TARDÉ, COURTIER.
VENTE et ACHAT de toutes espèces de Marchandises
Et PRÊTS D'ARGENT.
185, rue Conti, entre Bourgogne et Rempart.
19mars—jiejuil

Broderies Suisses.

UNE belle broderie, bandes, entrelacs, robes, mouchoirs, pipes, en débarquement du navire Athens, à vendre par H. NOEL & GUIRAUD,
17 juin 103 rue royale

LE soussigné donne avis à ses amis et au public qu'il vient d'ouvrir, au No 26, rue Poydras, son bureau de commissionnaire en vente de cognac, gros, pour la vente de farine, bœuf, graisse, porc et maïs, ainsi que tous autres produits de l'Ouest en général. Il recevra des ordres tous les jours, de 8 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.
20 juin—3 L. S. SEGURA.

RHUM—Rhum de la Martinique Médoc.
75 barils vin Haut Sauterne, ainsi qu'un assortiment général de vins, liqueurs, fruits en boites, ou de vin française de quelques différentes marques. X. LAMBERT,
28in 62, rue des Magasins.

A VENDRE.—Le nègre JOHN, excellent domestique de maison, chasseur et parfumeur, le service d'une table de bonne maison, expert à orner un salon. Il plie, excellent repasseur et poliseur de meubles. Garanti de vice et maladies prévues par la loi. S'adresser No 120, rue des Remparts ou à 60 1/2, rue du Canal. 19 juin—6f

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—200 caisses, en déchargement du navire St-Louis, Wabash et Kentucky, à vendre par R G HOBBS,
17 juin 12, rue de la Douane

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS — 150 caisses en débarquement des navires Kentucky et General Berry, à vendre par G. W. DUNBAR,
17 juin 30, rue de la Douane

Dépôt d'Eau de Cologne en qualité supérieure à tout ce qui a été présenté sur la place.

P. LEVERIERE, 70, rue de Chartres, entre de Bienville et Conti, offre